

DEPARTEMENT
DES PYRENEES ORIENTALES

REPUBLIQUE FRANCAISE

Arrondissement de Céret

Canton d'Argelès-sur-Mer

Saint-Genis des Fontaines, le 6 Mars 2013

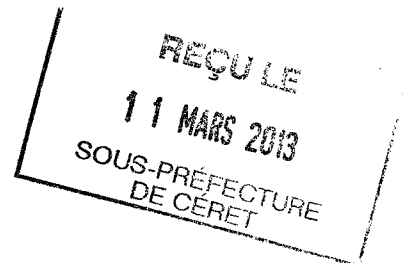
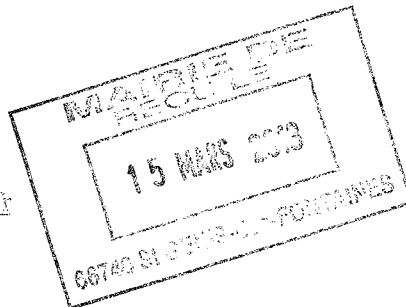
MAIRIE
DE
SAINT-GENIS DES FONTAINES
Code Postal : 66740

Téléphone : 04 68 95 00 01

Télécopie : 04 68 89 66 22

E-Mail :

mairie.st.genis.des.fontaines@wanadoo.fr



Arrêté N° 67/2013 Prescrivant la Modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de Saint-Genis des Fontaines

Le Maire de la Commune de Saint-Genis des Fontaines,

VU l'ordonnance n° 2012-11 du 05.01.2012 portant clarification et simplification des procédures d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme

VU le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L 110, L 121-1, L 123-13, L 123-13-1, L 123-13-2 et L 123-13-3,

VU la délibération du Conseil Municipal du 22.12.1987 approuvant le Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 26 Avril 1993 approuvant la Révision Générale du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 20 Avril 1994 approuvant la 1^{ère} Modification du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 13 Décembre 1994 approuvant le 2^{ème} Modification du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 17 Août 1998 approuvant la 3^{ème} Modification du Plan d'Occupation des Sols portant suppression de l'emplacement réservé n° 2,

VU la délibération du 13 Novembre 2003 approuvant la 1^{ère} Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 5 Septembre 2005 approuvant la 2^{ème} Révision Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 28 Juin 2006 approuvant la 4^{ème} Modification du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 29 Septembre 2011 approuvant la 5^{ème} Modification du Plan d'Occupation des Sols,

VU la délibération du 26 Janvier 2012 approuvant la 1^{ère} Modification Simplifiée du Plan d'Occupation des Sols,

CONSIDERANT que la Modification N° 6 envisagée aura dès lors, notamment, pour objet : « *Ouverture à l'Urbanisation de la Zone 1NAe, 2 NA et 2NAe lieu-dit la Teuleria, Modification du Règlement Ecrit et du Plan de Zonage* »,

CONSIDERANT que ces adaptations relèvent du champ d'application de la procédure de modification dans la mesure où elles n'auront pas pour conséquence (Article L 123-13-2 du Code de l'Urbanisme) :

- 1- *Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;*
- 2- *Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;*
- 3- *Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance ;*

ARRÊTE

Article 1 : Il est inscrit une « **Procédure de Modification n° 6 du Plan d'Occupation des Sols** » de la Commune.

Article 2 : La Modification n° 6 du POS concernera « *Ouverture à l'Urbanisation de la Zone INAe, 2 NA et 2NAe lieu-dit La Teuleria* ».

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera transmis à Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales.



Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raymond Lopez", written over a faint circular stamp.

Raymond LOPEZ